

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Elections - Bureau de  
l'environnement et des enquêtes publiques

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet de réserve naturelle nationale des Etangs et Rigoles du Roi Soleil

#### Dossier établi par le syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (S.M.A.G.E.R.)

Par arrêté n° du , une enquête publique sur le projet  
susvisé, d'une durée de 36 jours est prescrite du **jeudi 24 octobre 2019**  
à **08 heures 30** au **jeudi 28 novembre 2019 inclus**, à **19 heures** sur  
les communes **D'auffargis, La Verrière, Le Mesnil-Saint-Denis, Le**  
**Perray-En-Yvelines, Les Breviaires, Les Essarts-Le-Roi, Trappes Et**  
**Vieille-Eglise-En-Yvelines**.

Le commissaire enquêteur est Madame Anne de KOUROCH,  
consultante environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est  
consultable :

• Sur internet à l'adresse suivante : [www.yvelines.gouv.fr/  
Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau) ;

• Sur support papier dans les mairies précitées et à la préfecture  
des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques  
(1, avenue de l'Europe à Versailles 78000). Le public pourra consigner  
ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête  
à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur,  
déposé dans les mairies précitées ;

• Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des  
enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi,  
de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45 ;

Le public pourra formuler ses observations, propositions sur le registre  
dématérialisé disponible à l'adresse suivante

• [http://reserve-naturelle-etangs-rigoles-du-roi-soleil.  
enquetepublique.net/](http://reserve-naturelle-etangs-rigoles-du-roi-soleil.enquetepublique.net/)

Les observations et propositions peuvent également être transmises  
à l'adresse électronique suivante :

• [reserve-naturelle-etangs-rigoles-du-roi-soleil@enquetepublique.  
net](mailto:reserve-naturelle-etangs-rigoles-du-roi-soleil@enquetepublique.net)

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent  
également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie  
du Perray-en-Yvelines – place de la Mairie – 78610 LE PERRAY-EN-  
YVELINES, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au  
registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes  
qui le souhaitent, dans les mairies suivantes lors des permanences  
suivantes :

**LE PERRAY EN YVELINES (siège de l'enquête)**

- Samedi 9 novembre 2019 de 09h00 à 11h30
- Jeudi 28 novembre 2019 de 16h00 à 19h00

**AUFFARGIS**

- Jeudi 21 novembre 2019 de 14h30 à 17h30

**LA VERRIERE**

- Mercredi 30 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

**LE MESNIL-SAINT-DENIS**

- Jeudi 7 novembre 2019 de 16h15 à 19h15
- Mercredi 20 novembre 2019 de 13h30 à 17h15

**LES BREVIAIRES**

- Vendredi 25 octobre 2019 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 21 novembre 2019 de 09h00 à 12h00

**LES ESSARTS-LE-ROI**

- Mercredi 20 novembre 2019 de 08h45 à 11h45

**TRAPPES**

- Lundi 18 novembre 2019 de 16h30 à 19h30

**VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES**

- Samedi 16 novembre 2019 de 10h00 à 12h00

Des informations sur le projet peuvent être demandées aux services  
suivants :

- SMAGER : 01 39 07 88 05, [smager@orange.fr](mailto:smager@orange.fr);

- DRIEE IF : Service Nature, Paysage, Ressources, 01 87 36 44 69 ou  
01 87 36 45 63, [snpr.driee-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:snpr.driee-if@developpement-durable.gouv.fr) ;

En précisant « enquête publique de la réserve naturelle nationale des  
étangs et rigoles du Roi Soleil ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus  
à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et  
sur internet à l'adresse suivante [www.yvelines.gouv.fr/Publications/  
Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau), à réception et pendant un an à compter de  
la clôture de l'enquête.